

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 21.10.2011 À 17 HEURES À STRASBOURG – SALLE DES CONSEILS DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CUS

Convocation du 14.10.2011

Membres en exercice : 50 titulaires
50 suppléants

Membres présents : 20 titulaires
13 suppléants

Membres en exercice : 50 titulaires
50 suppléants

Membres présents : 21 titulaires
5 suppléants

Délibération n°194 du Comité syndical

3. Débat d'orientation budgétaire

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (applicable aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 3 500 habitants), le comité syndical doit, dans un délai de deux mois avant l'examen du budget primitif, débattre des orientations budgétaires.

Le Président donne la parole à M. Guillaume SIMON, directeur du Syndicat mixte.

En 2012, le Syndicat Mixte mettra l'accent sur la mise en œuvre des orientations du SCOTERS et préparera une première modification d'envergure.

L'ADEUS demande à l'ensemble de ses partenaires d'augmenter de deux pour cent leurs contributions. Par ailleurs, le travail de mise en œuvre et la perspective d'une première modification de fond et des études qu'elle suppose, nous incite à inscrire une contribution de 160 000 € contre 150 000 € l'année passée.

Cette augmentation du budget pour l'ADEUS et le recrutement d'un chargé d'études au Syndicat mixte, validé lors du Comité syndical du 7 décembre 2010, expliquent l'augmentation globale du budget.

Il apparaît nécessaire d'augmenter la contribution des membres qui passerait de 378 600 € à 407 000 € soit en coût/ par habitant (hors CUS) de 0,7437 € (0,692 € en 2011). La participation de la CUS est de 305 250 € et celle des 11 communautés de communes s'élève à 101 750 €.

Les principaux postes, en dépenses et en recettes, de la proposition budgétaire pour l'exercice 2012 sont les suivants :

En dépenses	BP 2012	BP 2011	BS 2011
(fonctionnement+ investissement) :			
Coût du personnel (<i>salaires bruts + cotisations patronales</i>)	203 000 €	182 900€	25 000 €
Gestion courante et autres charges	46 000 €	47 700 €	23 376,32 €
Action mise en œuvre SCOTERS en régie	29 200 €	27 500€	38 261,93 €
Études ADEUS et autres charges de gestion courantes	160 000 €	150 000 €	20 000 €
Matériel et mobilier	9 500 €	10 500 €	10 000 €
Dotation aux amortissements	35 000 €	38 000 €	
Dépenses imprévues			
En recettes			
Participation des membres (<i>CUS pour ¾ et EPCI hors CUS pour ¼</i>)	407 000 €	378 600 €	
Région Alsace	37 000 €	37 500 €	
Département du Bas-Rhin			
Produits divers		2 500 €	
Amortissements + FCTVA	38 700 €	38 000 €	
Excédent de fonctionnement 2010			68 376,32 €
Solde d'exécution investissement 2010			48 261,13 €

Le montant global serait de **482 700 €** (voir en pièces jointes la proposition de budget détaillé et la participation des membres)

Pour information, le fond de roulement du syndicat mixte (c'est à dire le cumul des résultats de fonctionnement et d'investissement) est estimé à 140 000 € (67 000 € en fonctionnement, 73 000€ en investissement) à la fin de l'exercice 2011.

Certifié exécutoire compte tenu de :
 La transmission à la Préfecture le
 La publication le
 Strasbourg, le

Le Président
 Jacques BIGOT